

AFFAIRE N° 13. - Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet
HEBRARD pour les études et la surveillance des travaux de construction d'un
STADE au CHAUDRON.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames et Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec le
CABINET HEBRARD, Architecte, un contrat d'honoraires pour les études
et la surveillance des travaux de construction d'un Stade au Chaudron.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires seront ins-
crits au Budget Supplémentaire de 1969:

- Chapitre 903
- Article 2302 36.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
F. Denis le 5 Mars 1969
P. le Prép. Général
Le Secrétaire
Signe: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme
F. le Directeur des Aff. Financières
Signe: O. Hoarau et P.